

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 décembre 2019

---

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1002

présenté par

M. Orphelin, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Clément, M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, M. El Guerrab, M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel et M. Pupponi

-----

**ARTICLE 1ER AC**

Rédiger ainsi l'alinéa 2 :

« 4° *bis* Mettre fin à la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici 2035, des dérogations pouvant être accordées pour certains emballages selon des modalités définies par décret ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose un compromis, comme convenu lors de l'examen en commission, afin d'établir une trajectoire concertée et progressive de fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique.